

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 31 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER Roland DAMOTTE à Guy BOURQUIN Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS.

Assistaient à la séance : Monsieur Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
24 octobre 2013	24 octobre 2013	En exercice	42
		Présents	32
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-07-24 – Budget Ordures Ménagères-Adoption de la convention ECO-MOBILIER
Rapporteur : André HELLE

En application de la loi dite GRENELLE II, le décret du 8 janvier 2012 instaure la mise en place d'une filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) de déchets d'éléments d'ameublement. L'éco-organisme Eco-mobilier, société privée qui regroupe des fabricants et des distributeurs de l'ameublement a obtenu l'agrément par arrêté du 26 décembre 2012.

Ses missions :

- Organiser la nouvelle filière de recyclage et de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement domestique.
- Aider les professionnels de l'ameublement à se préparer à l'arrivée de la nouvelle filière.
- Etablir les partenariats pour la collecte et la valorisation des meubles
- Conduire des actions locales et nationales d'informations des consommateurs sur l'existence et le fonctionnement de la filière des déchets d'éléments d'ameublement, notamment le lien avec les collectivités territoriales et les distributeurs.

Ses objectifs :

- Réutilisation :
 - o 50% de tonnages réutilisés supplémentaires par rapport à la situation actuelle
 - o 45% de recyclage (contre 25% actuellement)
 - o 80% de valorisation (contre moins de 50% actuellement)

Le tonnage annuel revalorisable de la CCST estimé est de 500 tonnes

Eco-mobilier propose deux modes de contractualisation pour les collectivités

- **Une convention de soutien financier** : les collectivités continuent de collecter et de traiter les déchets d'éléments d'ameublement non séparément, dans le cadre des dispositifs en place.
- **Un contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM)**, pour les collectivités qui choisissent de mettre en place une collecte séparée des déchets en confiant la réalisation opérationnelle du tri et du traitement à Eco-mobilier.

Il est proposé de remplacer à la déchetterie de Fèche l'Eglise une benne « déchets » par une benne « meubles et literie ». Cette nouvelle filière favorise le recyclage des matériaux ainsi collectés. Les mouvements de bennes et le traitement sont pris en charge par Eco-Mobilier y compris les refus.

Economiquement, le contrat territorial est plus avantageux pour la collectivité, les meubles et literie étant aujourd'hui majoritairement conduits à l'incinération et à l'enfouissement, la facture correspondante diminuera et une aide financière d'ECO-MOBILIER pour couvrir les frais de gestion de l'accueil de la filière en déchetterie.

La mise en place sur le terrain de cette filière s'effectuerait courant 2014, avec une participation financière d'ECO-MOBILIER en fonction des tonnages collectés dans cette période transitoire entre la signature de la convention et les premiers enlèvements de bennes de meubles.

Vous trouverez en annexe la convention type détaillant l'ensemble du fonctionnement envisagé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter la convention d'adhésion « contrat territorial » relative à la collecte et au traitement des déchets d'ameublement avec l'éco-organisme agréé ECO-MOBILIER.**

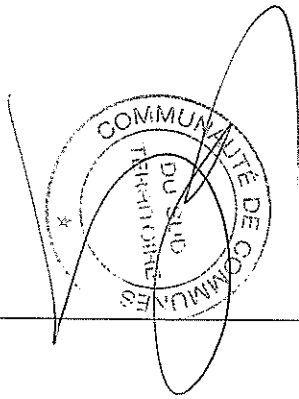
- d'autoriser le Président à signer tout les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Annexe : Présentation EcoMobilier

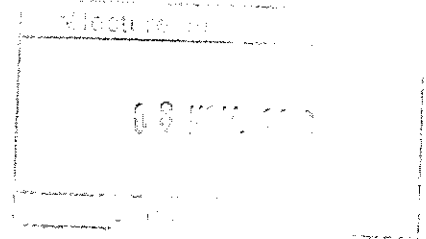
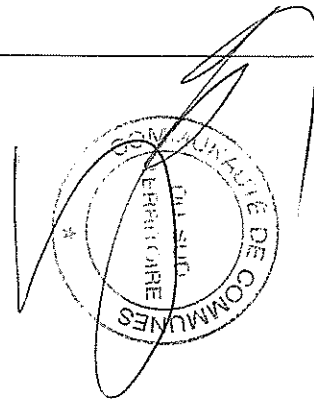
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

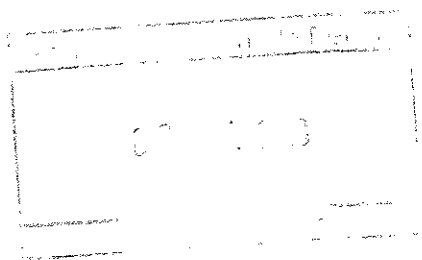
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Le Président,



Le Président,





éco-mobilier

ASCOMADE
22 mai 2013



Eco-mobilier | Besançon, 22 mai 2013

Pourquoi la REP « Meubles »

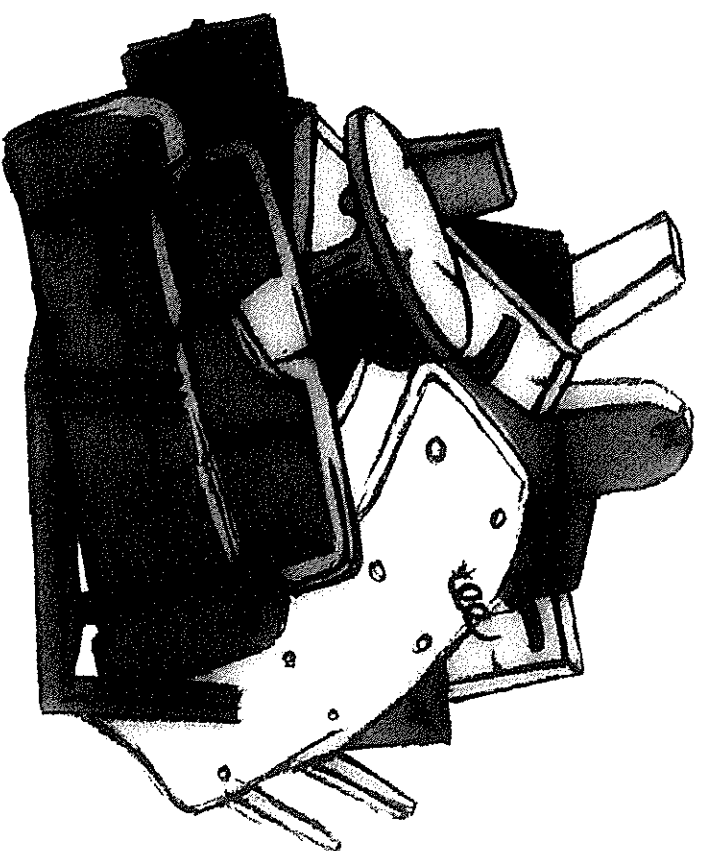
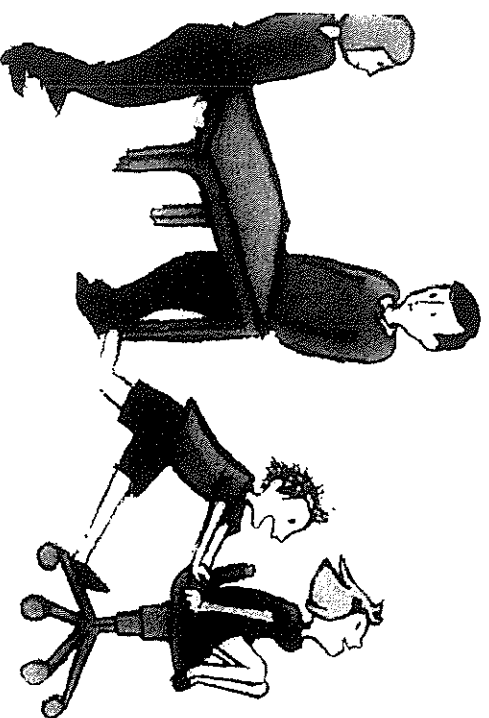


Un constat

Une famille de 4 personnes jette près de **100 kg de mobiliers** chaque année:
700 m³ de Déchets d'Éléments
d'Ameublements sont générés chaque
année

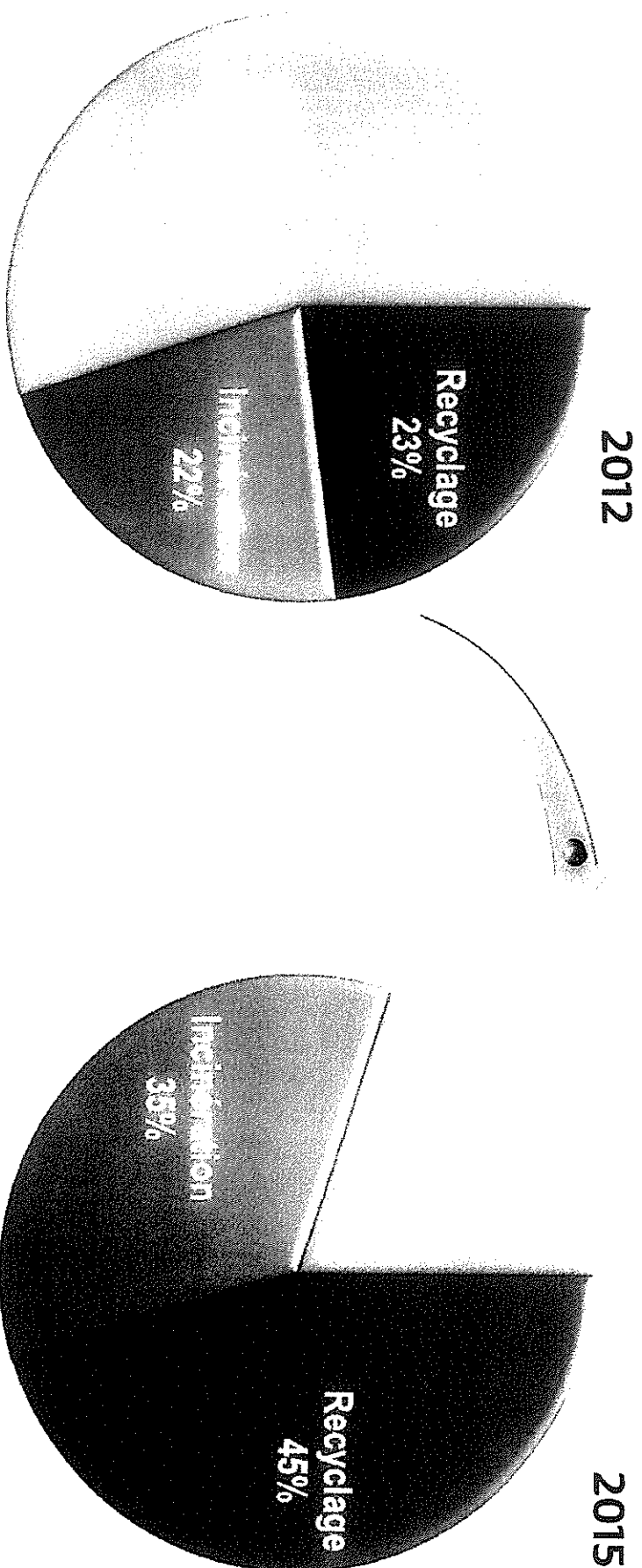


**Plus de la moitié de ces déchets
finissent en enfouissement.**



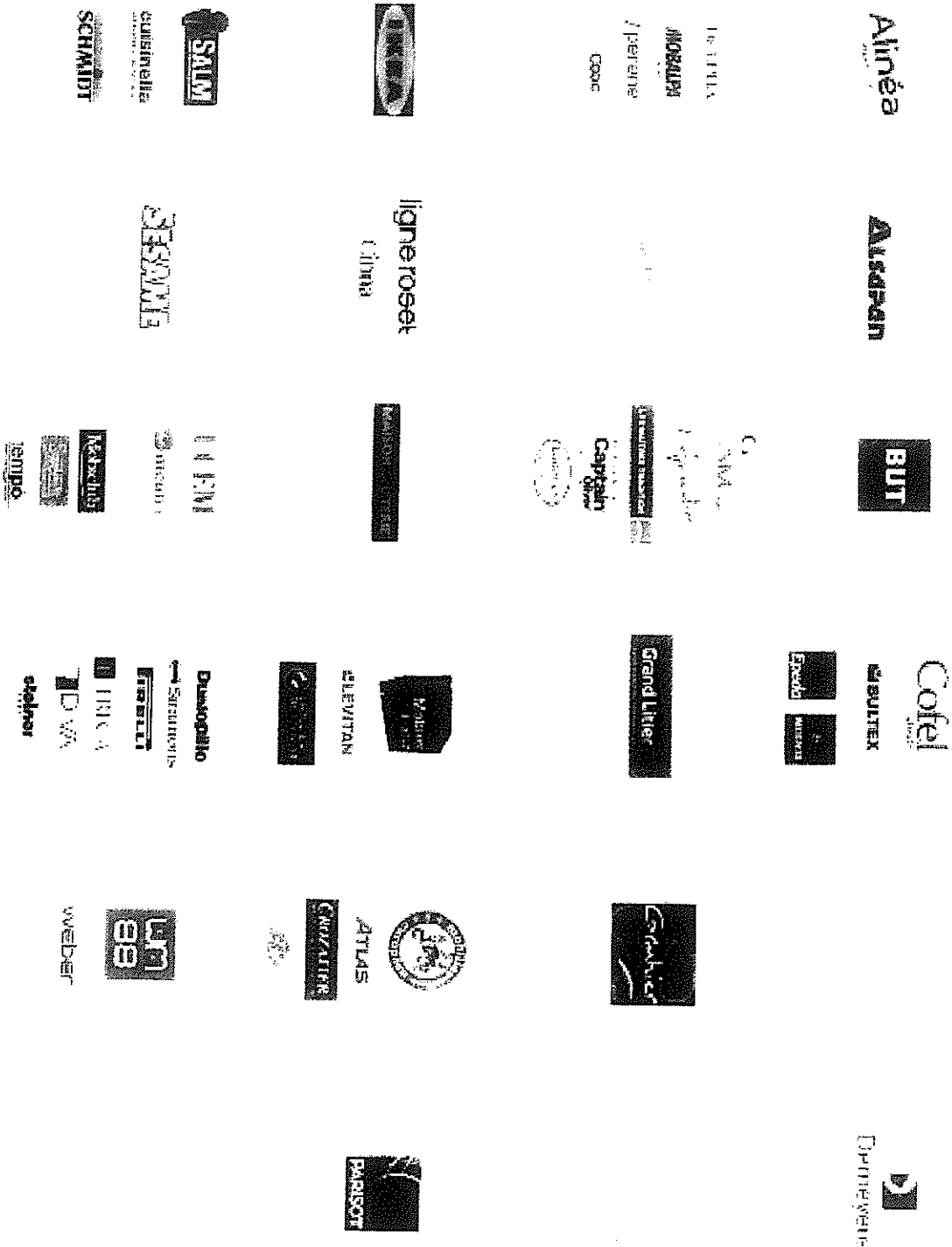
Objectifs du Grenelle: des Objectifs ambitieux

Diminuer la part mise en décharge et augmenter le recyclage (25% de recyclage aujourd'hui, 45% en 2015).



Création de la REP « Meubles » : Eco-mobilier, seul éco-organisme agréé pour le mobilier domestique et la literie

Les actionnaires d'Eco-mobilier : 12 distributeurs et 12 fabricants



Le périmètre produit et le financement de la filière par l'éco-participation

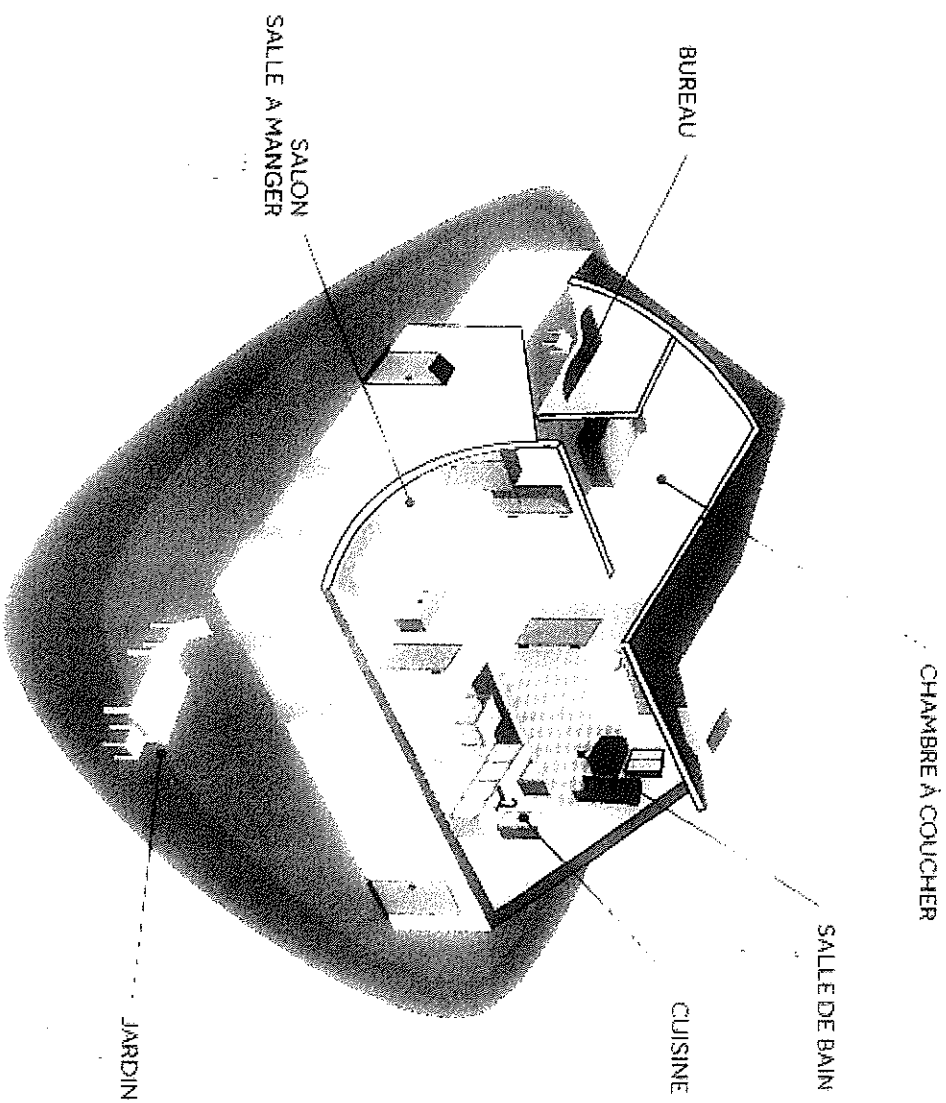
Une filière qui coûte cher:

Les coûts globaux de la filière sont de 100 millions d'euros.

Les acteurs de la filière sont les architectes, les constructeurs, les artisans, les fournisseurs de matériaux, les distributeurs, les clients.

Le coût de la filière est de 100 millions d'euros (soit 49% du chiffre d'affaires).

Le coût de la filière est de 100 millions d'euros (soit 49% du chiffre d'affaires).



Les éléments de décoration et de récréation

Une montée en charge progressive sur l'amont de la filière

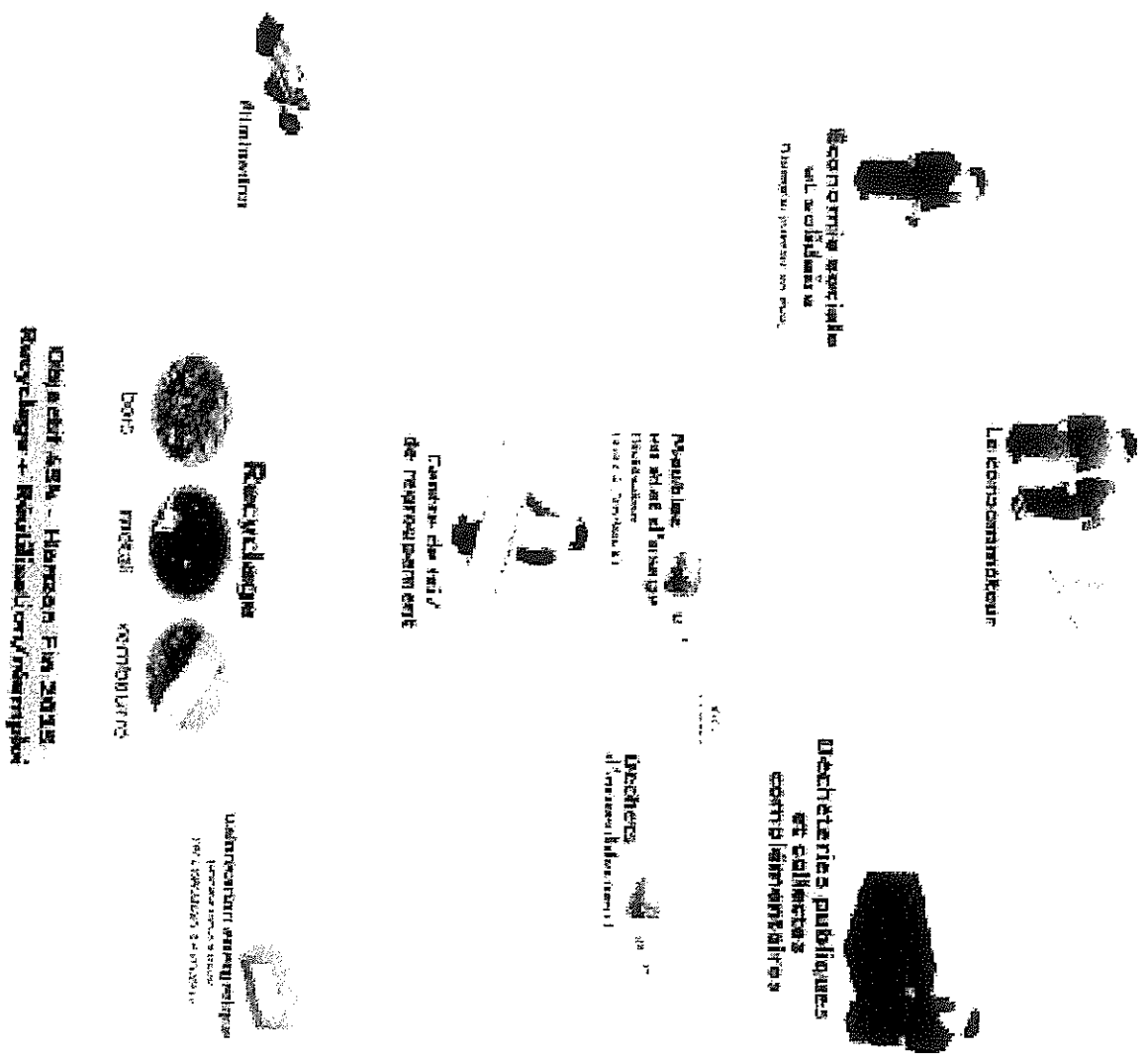
- Un barème des éco-participations progressif jusqu'en 2017, date de couverture complète du territoire en solutions de collecte et de recyclage
 - Pour permettre aux acteurs de la filière « matérielle » de continuer à consommer et de s'adapter à ces évolutions
 - En prenant en considération les réalités de la région en l'absence de la filière au niveau de son agrément

Les Collectivités Locales



Écomobilier

Le schéma de fonctionnement de la filière depuis le Consommateur et les interactions entre les acteurs



Objet de la norme - Harmonie Fin 2012
 Recyclage - Recyclage - Recyclage

Les modalités contractuelles proposées aux collectivités

L'agrément d'Écomobilier prévoit deux modes :

- **Une convention de soutien financier :**
 - Sont en principe non séparés des services de collecte de déchets collectifs
- **Un contrat territorial de collecte de mobilier :**
 - Mise en place d'un collecte séparée pour un type déterminé de mobilier

Présentation de la convention de soutien financier

Objectif du contrat

- Contribuer au financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers séparément

Les engagements d'Eco-mobilier

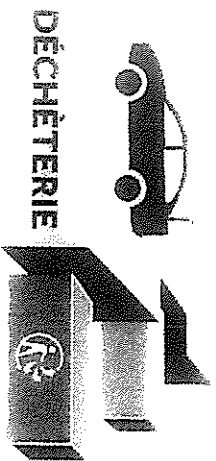
- Contribuer au financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers séparément
- Soutenir les actions de sensibilisation sur le tri et le recyclage des déchets
- Informer et accompagner les retours d'expériences entre collectivités

Les engagements de la Collectivité :

- adapter les outils de dialogue et de contrôle des opérations de la collectivité (modalités de discussion et de justification des données collectées et traitées)

Convention de soutien financier : le calcul des tonnages

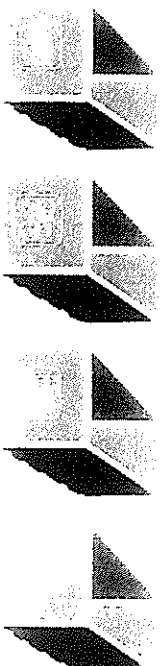
Le calcul des tonnages est en fonction des exutoires par commune, des associations de communes nationales par mode de collecte



DÉCHÈTERIE

Collecte : bois + tout venant + ferraille	Collecte : tout-venant + ferraille	Collecte : tout-venant
35 % DEA benne bois si déchets verts acceptés	19% DEA benne fer	32% DEA benne TV
50% sinon	32% DEA benne TV	
3% DEA benne fer		
11% DEA benne TV		

Convention de soutien financier : le barème de soutien



Collecte et

Enlèvement des DEA

Eco-mobilier participe aux coûts

1 250 €/an/point de collecte

Traitement des DEA

RECYCLAGE :

65 €/t (collecte en déchèterie)

115 €/t (collecte en porte-à-porte)

VALORISATION R1 (UIOM*) :

60 €/t (collecte en déchèterie)

80 €/t (collecte en porte-à-porte)

VALORISATION COMBUSTIBLE (CHAUDIÈRE BOIS, CSR***) :

35 €/t (collecte en déchèterie)

60 €/t (collecte en porte-à-porte)

INCINÉRATION AVEC PRODUCTION D'ÉNERGIE NON R1 :

15 €/t (collecte en déchèterie)

20 €/t (collecte en porte-à-porte)

INCINÉRATION SANS PRODUCTION D'ÉNERGIE OU ENFOUISSEMENT :
5 €/t

Communication

Eco-mobilier participe aux coûts :

0,05 €/an/habitant (sur justificatifs)

Présentation du Contrat territorial de collecte du mobilier

Objectif du contrat :

- Développement de filières innovantes pour la collecte séparée des déchets
- Favoriser le traitement des déchets aux potentialités environnementales les plus élevées

Les engagements d'Eco-mobilier :

- Mettre en place un service de gestion permettant l'apport des déchets par les particuliers et les professionnels, à l'exception des déchets dangereux et des déchets industriels
- Assurer le traitement des déchets par une filière innovante et performante, en matière d'impact environnemental
- Mettre en place un système innovant de compensation des coûts de traitement des déchets, afin de garantir la viabilité économique de la filière

Les engagements de la Collectivité :

- Accompagner la mise en œuvre de la collecte séparée
- Déclarer les tonnages de NRA non collectes séparément
- Déployer des actions de communication a destination de ses citoyens notamment au sujet de l'urgence d'Eco-mobilier

Contrat territorial de collecte du mobilier : le barème de soutien

Collecte et

Enlèvement des DEA

éco-mobilier prend en charge 100% des coûts pour les DEA

• sans étirement de collecte

• mise à disposition gratuite de la benne vacante

SOUTIEN COÛTS VARIABLES

20 €/t pour la déchèterie

100 €/t pour la collecte en porte-à-porte

Traitement des DEA

• éco-mobilier prend en charge 100%

• sans étirement

Communication

Éco-mobilier participe aux coûts :

• 100 €/an/habitant (sur justification)

Contrat territorial de collecte du mobilier : les étapes de la démarche

- **Etape 1: Prise de contact** - commune
- **Etape 1bis: Echange et préparation des modalités de contractualisation** - modalités de collecte, formule exécutoire, type de contrat, calendrier
- **Etape 2: Délibération de la ou des collectivités locales** - préparation du contrat et de ses annexes
- **Etape 3: Instruction et validation du dossier** par l'Etat
- **Etape 3bis** - Accord sur la contractualisation
- **Etape 4: Notification du contrat (LR-PP)**

Contrat territorial de collecte du mobilier : les étapes de la démarche

- **Etape 5:** Demande de la commune à la collectivité et à l'Etat pour obtenir le statut de prestataire de service public (premier pas administratif)
- **Etape 6:** Demande des premières collectes de mobilier urbain (premier pas juridique)
 - Le plan de mobilisation est soumis à approbation de la commune et des fondations communales et de la Région
- **Etapes ultérieures:** mise à disposition 50% dans le contrat de service public de recherches de mobilier urbain dans les entreprises et collectivités collectives

Contrat territorial de collecte du mobilier : L'accompagnement dans la montée en charge

- **Le versement d'un soutien bonifié pour les points de collecte qui basculent en opérationnel, dans un délai de 18 mois maximum**
 - Un forfait démarrage pour faciliter la mise en place de communication et signalétique
 - Une majoration pour certains soutiens à la tonne
 - Soutiens versés rétroactivement à l'issue du délai réglementaire opérationnel
- **Mise à disposition d'un kit signalétique en déchèterie**
 - Conçu en liaison avec l'AFNEMF
 - Adaptation du kit au point de collecte grâce au futur règlement européen - aide au démarrage - 12500 € par point de collecte
 - Kit garden
 - Panneaux
 - Signalétique
 - Marquage au sol

Contrat territorial de collecte du mobilier : les modalités d'enlèvement des bennes en déchèterie

Enlèvement en fonction du seuil par point de collecte / d'enlèvement :

Niveau / Seuil	Niveau / Seuil	Principes
Niveau 1	Jusqu'à 300t DEA max/an pour la déchèterie concernée	<p>Les enlèvements se font sur demande (h+24h) hors dimanche et jours fériés</p> <p>Possibilité de mise en place de tournée</p>
Niveau 2	A partir de 301t DEA/an, et jusqu'à 600t DEA/an pour la déchèterie concernée	<p>- Pour les enlèvements du <u>lundi au vendredi</u> : commande la veille pour le lendemain (hors dimanche et jours fériés) (choix matin ou après-midi) ; en cas de besoin exceptionnel, procédure d'urgence, enlèvement sous 3h. Attention: si dans le cadre de cette procédure d'urgence, constat de benne remplie à moins de 80% en volume (2t), notification à la collectivité; au-delà de 5 écarts, la CL et Eco-mobilier se contactent pour décider d'éventuelles actions correctives .</p> <p>- <u>Pour les enlèvements le samedi</u>: 1 ou 2 enlèvements programmés en accord avec la collectivité</p>
Niveau 3	A partir de 601t DEA/an pour la déchèterie concernée	<p>- <u>Pour les enlèvements du lundi au vendredi</u> : tournée(s) quotidienne(s) à heure fixe. En cas de besoin supplémentaire, enlèvement sous 3h. Attention: si constat de benne remplie à moins de 80% en volume (2t), notification à la collectivité; au-delà de 5 écarts, la CL et Eco-mobilier se contactent pour décider d'éventuelles actions correctives .</p> <p>- <u>Pour les enlèvements le samedi</u>: 1, 2 ou 3 enlèvements programmés en accord avec la collectivité</p>

Le déploiement de solution de collectes complémentaires



35

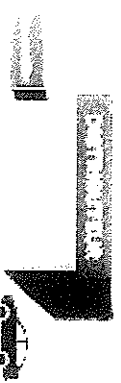


Figure 1. Les collectes complémentaires

Le réseau de collecte des collectivités locales

L'implication des distributeurs volontaires

L'apport volontaire sur les plateformes et la collecte à domicile par l'ESS

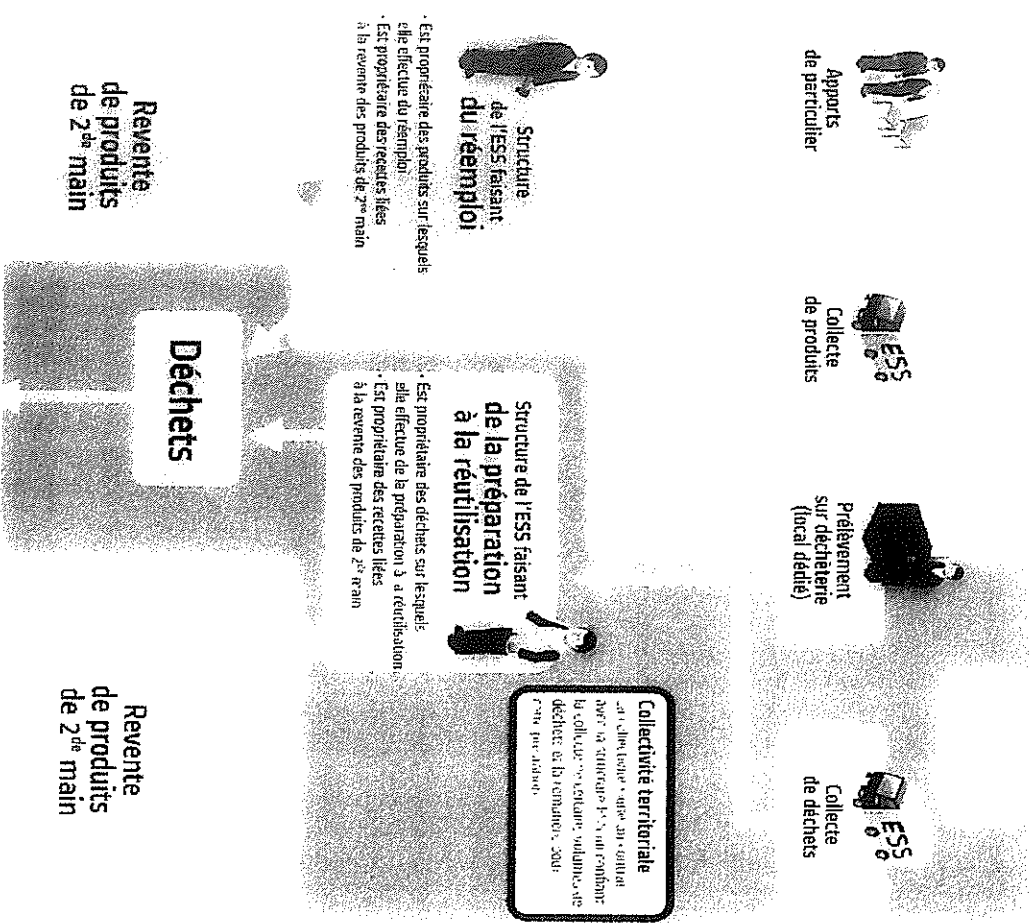
Les collectes mobiles spécifiques

Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire



Collecte par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Financement de l'Économie sociale et solidaire



Obligation de collecte des déchets à réutiliser

- Augmenter le nombre de structures de collecte de matières premières et de produits réutilisés

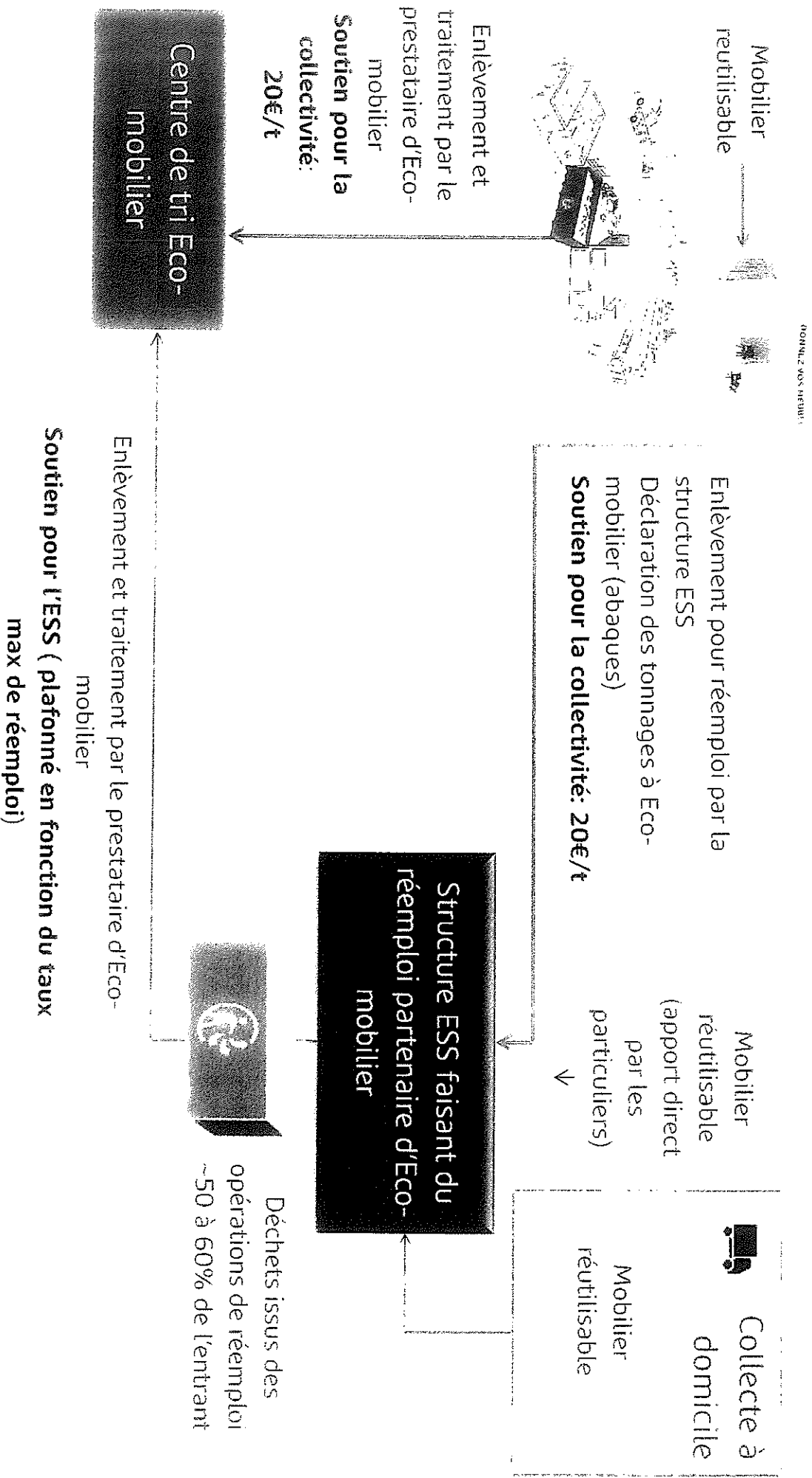
Rappel des engagements de l'économie sociale et solidaire

- Faciliter l'accès au financement et au matériel
- Développer des liens avec les collectivités locales et autres distributeurs des structures de l'ESS
- Intégrer les points de collecte réemploi
- Préparer et intégrer des bases de données sur les réutilisations
- Appuyer et accompagner les acteurs de l'ESS
- Mettre en œuvre des actions de formation

Travaux communs à mener

- Évaluation quantitative de la réutilisation et du réemploi
- Mise en œuvre de projets de coopération des territoires
- Mise en œuvre de projets de coopération

Schéma de collecte en lien avec les collectivités



Les Opérateurs de collecte et de traitement



Les Enjeux pour le pilotage de la filière opérationnelle

ENJEU n°1

- Mettre en place et consolider des processus opérationnels et organisationnels adaptés des objectifs de performance soit 45% de réduction de consommation de carburant en 2011

ENJEU n°2

- Etre garant de la maîtrise de la hiérarchie des priorités opérationnelles

ENJEU n°3

- Garantir aux clients locaux une continuité de service et de qualité

ENJEU n°4

- Développer une collaboration avec des opérateurs locaux pour assurer une demande d'approvisionnement continue et innovante

ENJEU n°5

- Mettre en œuvre l'innovation d'insertion aux étapes de la chaîne de valeur

Segmentation en Marchés

ECO MOBILIER a lancé le 1^{er} mars 2013 un Appel d'Offre en 5 marchés différents:

- **Marché n°1** : Marché de prestations de collecte, transport, traitement et élimination des déchets d'ameublement
- **Marché n°2** : Marché de préparation du flux de bois marchand issu de son traitement par recyclage et valorisation combustible
- **Marché n°3** : Marché de préparation du flux de lierre en vue de son traitement par recyclage et valorisation combustible
- **Marché n°4** : Marché de préparation du flux des autres matériaux en vue de leur traitement par recyclage et valorisation combustible
- **Marché n°5** : Marché de préparation du flux de plastique en vue de son traitement par recyclage et valorisation combustible

Les objectifs opérationnels d'Eco mobilier

Piloter l'ensemble de la filière et accompagner sa montée en puissance:

- Faire évoluer les sites existants matelas et autres en tenant compte de la performance énergétique, de la réduction des déchets et de la gestion des ressources
- Faire évoluer les sites existants de la filière des matelas et autres en tenant compte de la performance énergétique, de la réduction des déchets et de la gestion des ressources
- Faire évoluer les sites existants de la filière des matelas et autres en tenant compte de la performance énergétique, de la réduction des déchets et de la gestion des ressources

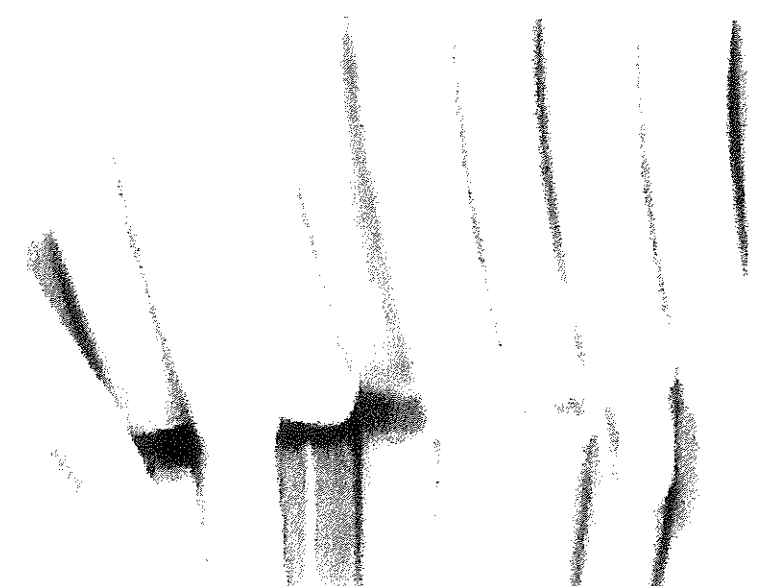
Inciter à la création de nouvelles filières (matelas, rembourrés)

- Faire évoluer les sites existants de la filière des matelas et autres en tenant compte de la performance énergétique, de la réduction des déchets et de la gestion des ressources

Participer au développement économique local

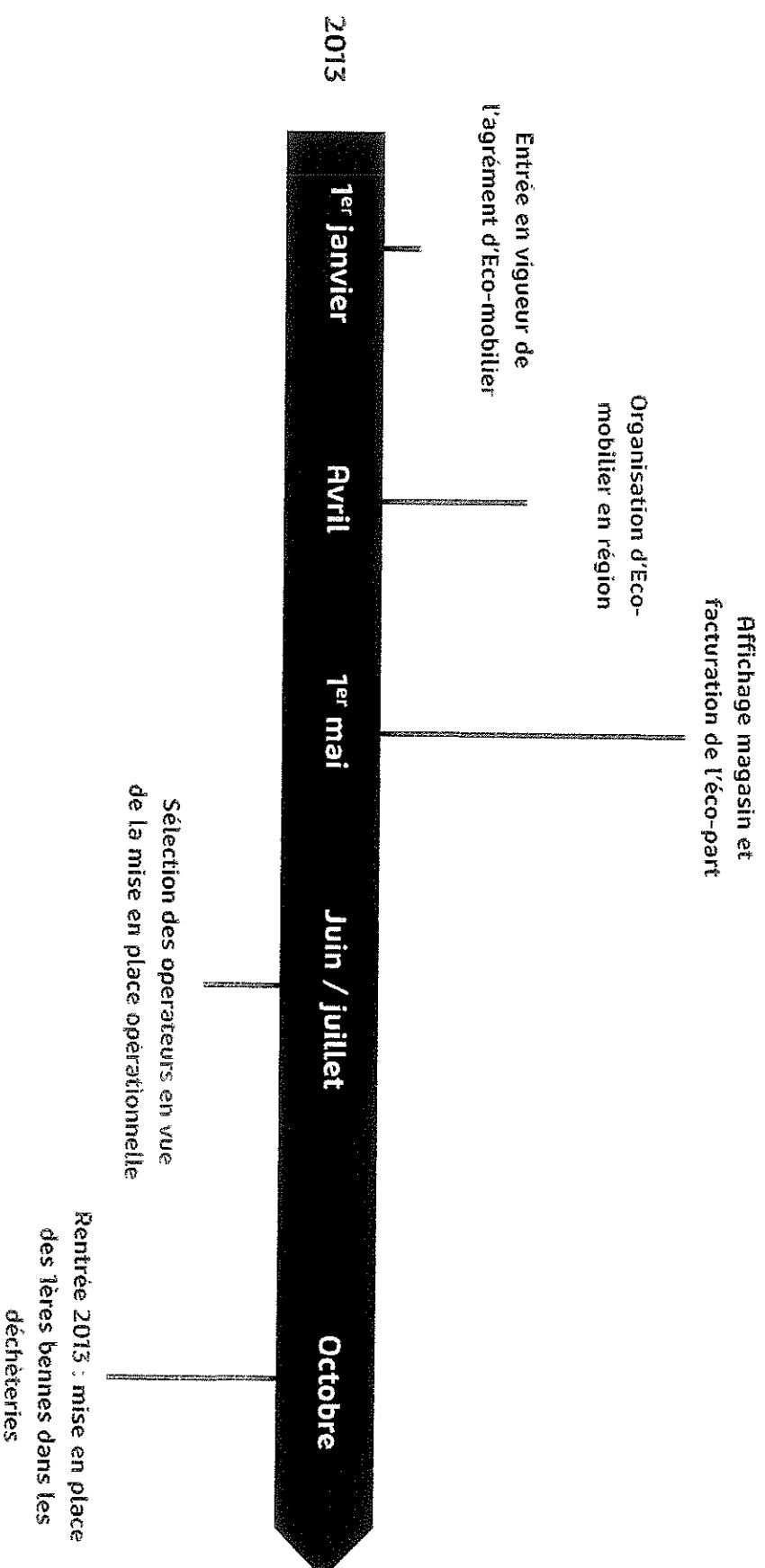
Développer une industrie du démantèlement et du recyclage du mobilier de proximité

- Installations de bureaux, halls, d ameublement
- Préparation de la matière
- Recyclage (ouvs, matelas, et produits remboursés, plastique)



Permettre à chaque territoire de faire émerger des solutions locales de tri, de préparation et de traitement

Calendrier de mise en œuvre



Contacts

www.eco-mobilier.fr

agrozellier@eco-mobilier.fr

0 811 69 68 70

Prix d'un appel local

Alice GROZELLIER

Responsable regionale Grand Est